



Charte éthique de la Fondation Anny Klawa-Morf

Préambule

La Fondation Anny Klawa-Morf, créée en 2019, est une fondation politique à but non lucratif. Elle a pour mission de promouvoir l'éducation socio-politique en vue de renforcer une culture démocratique.

En adéquation avec l'acte de fondation, la Fondation Anny Klawa-Morf (Fondation AKM) se conforme à la charte éthique suivante:

1. Ouverte à toutes les personnes intéressées

Les événements éducatifs organisés et soutenus par la Fondation AKM sont librement accessibles à toutes les personnes intéressées. Il est possible que le nombre de participants soit limité pour des raisons organisationnelles.

2. Indépendance des organes

La Fondation AKM travaille indépendamment du Parti socialiste suisse (PS Suisse) auquel elle est affiliée. La Fondation AKM ne financera ni directement ni indirectement le PS Suisse ou des campagnes électorales et référendaires. Les organes du PS Suisse n'ont aucune autorité sur le Conseil de fondation. La Fondation AKM est guidée par des valeurs socio-démocratiques.

3. Obligation publique de rendre des comptes

La Fondation AKM divulgue l'origine des moyens financiers et leur utilisation.



4. Principes de financement

La Fondation AKM ne poursuit aucun but lucratif et revendique l'exonération fiscale cantonale et fédérale.

La Fondation AKM se finance au moyen de contributions de particuliers, d'entreprises et de l'État. Elle accepte exclusivement des moyens financiers qui remplissent la mission de la Fondation. Toutes autres conditions sont exclues.

La Fondation AKM considère l'éducation politique comme un devoir public servant à approfondir et enrichir le débat démocratique. Elle s'engage notamment en faveur de la promotion de l'éducation politique par l'État.

Tous les donateurs sont responsables du respect des dispositions légales qui leur sont applicables. Cette condition porte en particulier sur leurs devoirs fiscaux. Le Conseil de fondation se réserve le droit d'exiger des attestations, c'est à-dire des autodéclarations.

Le Conseil de fondation a le droit de refuser des dons. La Fondation AKM n'accepte pas de dons anonymes.

5. Liberté d'expression

La Fondation AKM se réserve le droit de s'exprimer librement dans le cadre des projets et études qu'elle promeut.

Version: 09 mai 2019